



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal

**Quarante-cinquième réunion
Université du Québec en Outaouais,
tenue le mercredi 29 août 2007,
au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.**

Confirmé le 28 novembre 2007

Procès-verbal de la quarante-cinquième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 29 août 2007 à 9 h, au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché et ajournée au 19 septembre à 9 h au local F-0129 du Pavillon Alexandre-Taché.

ASSEMBLÉE DU 29 AOÛT 2007

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Hurtubise, Denis Doyen des études	X	
Membres		
Charbonneau, Alain Professeur, Informatique et ingénierie	X	
Gagnon, Stéphane Professeur, Sciences de l'administration	X	<i>(quitte à 11 h 50)</i>
Gosselin, Éric Professeur, Relation industrielles		X
Lemay, Sylvain Professeur, École multidisciplinaire de l'image	X	
Lussier, Madeleine Professeure, Sciences comptables	X	
Saint-Pierre, Chantal Professeure, Sciences infirmières	X	
Sinclair, Francine Professeure, Sciences de l'éducation	X	
Bédard, René Chargé de cours, Sciences de l'éducation	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Études langagières		X
Observateurs		
Bondaz, Robert, Registraire	X	
Larouche, Hélène Directrice, Service de la bibliothèque	X	
Chénier, Lucie Coordonnatrice, Décanat des études		X
Invités – invitées		
Régimbald, André Agent de recherche, Décanat des études	X	

Langlois, Éric Directeur des études de 1 ^{er} cycle en arts	X
Guzin Lukic, Nada Professeure, École multidisciplinaire de l'image	X

Secrétaire

Lapointe, Geneviève Agente de recherche Décanat des études	X
--	---

ASSEMBLÉE DU 19 SEPTEMBRE 2007

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Hurtubise, Denis Doyen des études	X	
Membres		
Charbonneau, Alain Professeur, Informatique et ingénierie		X
Gagnon, Stéphane Professeur, Sciences de l'administration		X
Gosselin, Éric Professeur, Relation industrielles	X	
Lemay, Sylvain Professeur, École multidisciplinaire de l'image	X	
Lussier, Madeleine Professeure, Sciences comptables		X
Saint-Pierre, Chantal Professeure, Sciences infirmières	X	
Sinclair, Francine Professeure, Sciences de l'éducation	X	
Bédard, René Chargé de cours, Sciences de l'éducation	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Études langagières		X
Observateurs		
Bondaz, Robert, Registraire		X
Larouche, Hélène Directrice, Service de la bibliothèque	X	

Chénier, Lucie
Coordonnatrice, Décanat des études

X

Invités – invitées

Régimbald, André
Agent de recherche, Décanat des études

X

Langlois, Éric
Directeur des études de 1^{er} cycle en arts

X

Guzin Lukic, Nada
Professeure, École multidisciplinaire de l'image

X

Secrétaire

Lapointe, Geneviève
Agente de recherche
Décanat des études

X

Le président de la Sous-commission des études, M. Denis Hurtubise, Doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9h09.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Alain Charbonneau appuyée par M. René Bédard les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2- Adoption du procès-verbal de la quarante-quatrième réunion de la SCÉ;
- 3- Affaires découlant de la dernière réunion;
- 4- Projet de programme en psychologie;
- 5- Projet de programmes de majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique;
- 6- Projet de programme de majeure en muséologie et patrimoines;
- 7- Proposition d'un calendrier pour les prochaines réunions;
- 8- Varia;
- 9- Prochaine réunion et levée de l'assemblée.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-QUATRIÈME RÉUNION DE LA SCÉ

Sur proposition de Mme Chantal Saint-Pierre appuyée par M. Sylvain Lemay, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quarante-quatrième réunion de la SCÉ, sous réserve des modifications apportées en séance.

Il est convenu de corriger le libellé «Certificat en psychologie du travail» par l'appellation «Mineure en psychologie du travail et des organisations».

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le président de la SCÉ signale aux membres de l'assemblée que le projet de mineure en géographie a été adopté par la Commission des études et que le programme doit débiter au trimestre d'automne 2007. Il en va de même en ce qui concerne le projet de rattachement de la mineure en cybermuséologie aux majeures en sciences sociales.

Le rattachement de la mineure en psychologie du travail et des organisations aux modules concernés a été assuré par le Décanat des études.

4. PROJET DE PROGRAMME DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE

Le président soumet à la SCÉ le projet de programme de doctorat en psychologie.

Sur proposition de monsieur Sylvain Lemay appuyée par madame Chantal Saint-Pierre il est convenu d'examiner le projet.

Avant de débiter, un membre demande des éclaircissements sur la procédure à suivre advenant un conflit d'intérêt. Monsieur Sylvain Lemay déclare sa partialité pour les deux points suivants à l'ordre du jour, soit le projet de création de majeures en arts visuels, en

bande dessinée et en design graphique ainsi que le projet de programme de majeure en muséologie et patrimoines.

Les membres de la SCÉ accueillent la promotrice du projet, madame Monique Séguin ainsi que monsieur André Régimbald, agent de recherche au Décanat des études.

Le président dépeint les grandes lignes du projet en fonction des points auxquels la SCÉ est appelée à se prononcer.

Madame Monique Séguin est invitée à présenter le projet.

La promotrice remercie d'abord l'équipe de travail et la contribution respective de chacun. Elle trace ensuite un bref portrait de l'évolution de la formation en psychologie et le débat entourant l'accès à la profession par le rehaussement de la scolarité. À la différence d'un programme Ph.D. qui est axé davantage sur la recherche, la formule D.Psy, ici proposée, est d'abord orientée sur la formation de cliniciens et ensuite sur celle de chercheurs. Un tel programme a l'avantage d'offrir une formation adéquate dans un délai raisonnable et de correspondre aux besoins actuels de la région de l'Outaouais. De plus, les Universités qui proposent un programme de D.Psy ont l'assurance de recevoir une réponse favorable du ministère concerné.

Madame Séguin mentionne également que suite au succès du programme de doctorat de psychologie de l'UQO en collaboration avec l'UQAM, les conditions sont actuellement réunies à l'UQO afin d'offrir un programme de doctorat en psychologie à cheminement professionnel.

Le projet privilégie deux volets, l'un axé sur la santé mentale et l'autre, sur la neuropsychologie. Un tel programme a pour mandat de former des professionnels aptes à donner des diagnostics et des traitements adaptés aux besoins. La structure du programme favorise le développement des compétences ainsi qu'un encadrement soutenu des professeurs au niveau de la recherche. En insistant sur l'excellence du corps professoral et les fonds alloués à la recherche, la promotrice mentionne finalement que ce programme connaît tous les gages de réussite pour procéder à son implantation dès 2009.

Le président de la SCÉ remercie madame Séguin pour sa présentation et invite les membres à prendre la parole pour une période de questions.

- Un membre mentionne qu'il serait préférable que les conditions d'admission soient davantage spécifiées afin d'indiquer clairement à quel moment l'étudiant doit prendre contact avec son éventuel directeur de recherche. Madame Séguin répond que généralement, les étudiants doivent contacter rapidement un responsable afin de s'assurer de sa disponibilité et de son encadrement. Il s'agit d'une condition essentielle puisqu'il y a un quota qui limite la capacité de direction d'un professeur. Toutefois, il y a un potentiel suffisant pour répondre à la demande.
- On questionne la promotrice au sujet du libellé qui régit les conditions d'admission au programme. Le projet propose que le candidat doit posséder un baccalauréat de quarante-deux crédits, mais ne stipule pas qu'il doit provenir de psychologie. Bien que l'Ordre exige que le baccalauréat en psychologie contienne un minimum de quarante-deux crédits pour être accrédité et que le programme tel que présenté correspond aux exigences de l'Ordre, il n'y a pas, à ce stade, d'avis formel. Cependant, il est convenu que Madame Séguin corrigera le libellé au regard des commentaires émis par la SCÉ.
- Un membre s'informe sur les moyens utilisés, par exemple un test ou une propédeutique, pour s'assurer des compétences des étudiants. Madame Séguin confirme qu'il y a un encadrement et une supervision sévère au cours de la deuxième année, ce qui permet de démontrer les habiletés.
- On suggère que les objectifs qui figurent à la page 37 du projet soient plus concrètement énoncés afin de démontrer davantage leur importance.

- On s'interroge également sur le risque de ne pas intégrer suffisamment des variantes telles que la dimension culturelle comme préoccupation transversale dans le choix, entre autres, des méthodes d'intervention.
- Le titre du cours «Meilleures pratiques d'intervention» préoccupe certains membres. On demande à ce qu'il soit modifié afin d'éviter le ton subjectif et de voir à une terminologie plus adéquate.
- Le tableau de l'évaluation des coûts liés à la bibliothèque nécessite quelques modifications.
- En ce qui concerne les stages, un membre demande davantage de précisions sur les ententes avec les organismes et sur les qualifications que doivent posséder les superviseurs. Madame Séguin spécifie que les professeurs habilités à la supervision répondent aux exigences de l'Ordre. Au niveau de la collaboration, il y a actuellement une entente avec le Centre hospitalier Pierre Janet et on projette d'inscrire dans le protocole le nombre de places de stage. Les ressources de la région suffisent largement pour former la clientèle.
- Un membre s'interroge sur les prévisions liées à l'entrée de la clientèle, à savoir si douze étudiants par année est réellement envisageable et si la viabilité du programme en dépend. Selon la promotrice, le caractère professionnel du programme et l'absence de maîtrise en ce domaine, amène à penser qu'il est tout à fait réaliste d'estimer une telle clientèle.
- La promotrice mentionne qu'il est prévu que les étudiants puissent assurer une charge de cours puisqu'il n'y a actuellement aucune rémunération lors de l'internat.
- La SCÉ demande davantage d'explications sur les services offerts à la future clinique. Bien que cela sera davantage explicite dans un éventuel protocole, madame Séguin mentionne que les interventions seront davantage de nature psychosociale et qu'il y a possibilité de soutien avec le Centre hospitalier Pierre Janet.
- Les membres de la SCÉ font différentes remarques : l'absence de cours sur la prévention, la nécessité de revoir certaines données, entre autres l'évaluation salariale du personnel professoral, de voir éventuellement à une accréditation canadienne, de mentionner clairement de qui relève la future clinique, d'ajouter au soutien financier la possibilité de charges de cours pour les étudiants, d'uniformiser les descriptifs de cours et de s'assurer finalement que les conditions d'admission soient révisées afin d'éviter les ambiguïtés.
- Finalement des discussions sont présentement en cours afin de savoir s'il y aura une passerelle entre le programme D.Psy et Ph.D.

Le président de la SCÉ remercie la promotrice et l'agent de recherche. Ils quittent la salle de rencontre à 11h30.

Les membres conviennent qu'un tel programme nécessite un appui important de l'institution considérant les tâches qui incombent aux professeurs.

Sur proposition de Sylvain Lemay appuyée par René Bédard il est résolu de mandater le Doyen des études afin de donner un avis favorable à la Commission des études concernant le projet de programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel).

5. PROJET DE CRÉATION DE MAJEURES EN ARTS VISUELS, EN BANDE DESSINÉE ET EN DESIGN GRAPHIQUE

Le président de la SCÉ informe les membres des points saillants du projet de création de majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique. Ce projet ne nécessite aucune modification significative aux mineures déjà existantes puisqu'il s'agit de procéder à leur optimisation en majeures. Un nombre minime d'activités est prévu.

Les membres suggèrent que les objectifs des majeures soient davantage étoffés et approfondis afin de marquer clairement la distinction entre les mineures et les majeures. Les membres mentionnent également une disparité entre les titres des cours qui figurent dans les descriptifs et ceux inscrits à l'annexe. Les responsables du projet devront voir à leur uniformisation.

Monsieur Stéphane Gagnon quitte la rencontre à 11h50.

Les membres tiennent à féliciter le travail des promoteurs et de l'agent de recherche en soulignant particulièrement la qualité du dossier, son contenu pertinent et sa structure adéquate.

Les membres conviennent de la pertinence de créer lesdites majeures puisque les étudiants présentent déjà un intérêt pour les mineures. Une seule préoccupation demeure en ce qui concerne l'offre des activités, à savoir si le corps professoral actuel saura répondre aux besoins.

En raison d'un conflit d'intérêt, monsieur Sylvain Lemay quitte la salle de réunion afin de s'abstenir de voter sur ce point.

Sur la proposition de monsieur René Bédard appuyée par madame Madeleine Lussier il est résolu de mandater le Doyen des études afin de donner un avis favorable à la Commission des études concernant le projet de création des programmes de majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique.

6. PROJET DE PROGRAMME DE MAJEURE EN MUSÉOLOGIE ET PATRIMOINES

Le président de la SCÉ invite les promoteurs du projet, madame Nada Guzin Lukic, monsieur Éric Langlois ainsi que monsieur André Régimbald, agent de recherche au Décanat des études, à se joindre à l'assemblée.

Le président effectue une brève présentation du projet en démontrant que la formation d'un tel programme est intimement liée au contexte régional et à la volonté de retenir la clientèle étudiante en Outaouais. Ce projet est d'autant plus original puisqu'il constitue une formation universitaire de premier cycle tout à fait unique. Une consultation menée en 2004 afin d'évaluer la pertinence du projet a démontré son bien fondé et la mise sur pied du programme à l'UQO ne nécessiterait aucune ressource supplémentaire.

Un membre tient à souligner la qualité du dossier et de la rédaction en précisant qu'il s'agit d'un modèle à citer pour les prochains dossiers.

Considérant le peu de renouvellement des emplois dans ce domaine et les perspectives plutôt moindres avec une formation de premier cycle seulement, un membre se questionne sur l'attrait et la pertinence d'un tel programme. Les promoteurs précisent que cette formation cherche à nourrir les études de 2^e et 3^e cycle et que malgré la précarité d'emploi, elle permet de développer des compétences utiles pour d'autres domaines. Il existe actuellement une précarité d'emploi dans tous les domaines qui relèvent de la culture ce qui n'empêche pas de donner différentes applications possible à ce type de formation.

Les membres de la SCÉ soulèvent différents commentaires à propos du projet :

- On mentionne que le projet mériterait de faire ressortir davantage les liens avec le milieu.

- Il faudrait revoir la sélection des cours en vue d'en bonifier la pertinence.
- Voir à préciser les ententes possibles avec les différents lieux afin de permettre aux étudiants un accès aux bibliothèques.
- Le projet constitue-t-il une passerelle vers un programme de baccalauréat? Pourquoi sinon se limiter à une majeure?

Évaluer le potentiel de ce programme en termes de clientèle étudiante peut s'avérer, selon les promoteurs, difficile et complexe. On explique l'absence d'étude de faisabilité par la difficulté de mener une enquête sur une si vaste échelle considérant l'attrait que peut représenter un tel programme à travers le Québec. Les membres de la SCÉ soulignent que la faiblesse du dossier repose sur cette absence d'étude de faisabilité.

12h50 : les promoteurs quittent la salle de réunion. Monsieur Sylvain Lemay quitte également par souci d'impartialité.

Les membres de la SCÉ mentionnent éprouver un certain malaise quant à l'absence d'études de faisabilité et la description plutôt vague du profil de sortie.

Le président constate que l'assemblée perdra le quorum incessamment et qu'il faudra reporter la décision à la prochaine SCÉ. Il s'informe auprès des membres de leur intérêt à poursuivre la réunion considérant l'heure tardive (12h55).

Sur proposition de monsieur Alain Charbonneau appuyée par madame Madeleine Lussier, il est résolu à l'unanimité d'ajourner la réunion au 19 septembre, 9h.

ASSEMBLÉE DU 19 SEPTEMBRE 2007

Le président de la Sous-commission des études, M. Denis Hurtubise, Doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9h05.

6. PROJET DE PROGRAMME DE MAJEURE EN MUSÉOLOGIE ET PATRIMOINES

Le président propose, suite aux questions de la dernière réunion, que les promoteurs donnent des renseignements supplémentaires sur le projet et que l'on passe par la suite à une période de questions. Les membres conviennent à l'unanimité d'adopter cette procédure.

Suite aux commentaires formulés lors de la dernière réunion, les promoteurs du projet, soit madame Nada Guzin Lukic, monsieur Éric Langlois ainsi que monsieur André Régimbald, agent de recherche au Décanat des études, mentionnent à l'assemblée vouloir effectuer une étude de faisabilité. Ils mentionnent également la possibilité d'ajouter une mineure et un certificat en muséologie et patrimoines puisque cela ne nécessiterait pas de ressources additionnelles et pourra par le fait même cibler un autre type de clientèle.

Le président de la SCE invite les membres à prendre la parole pour une période de questions.

- Un membre partage son enthousiasme pour ce type de programme qui constitue à son sens un atout important pour l'UQO et une ouverture intéressante pour la région de l'Outaouais. On commente également la qualité du dossier et la bonne structure du projet.
- On demande des précisions quant à l'expérience des professeurs dans ce domaine et la charge de travail que représente la création de quatorze nouveaux cours. Les promoteurs mentionnent que la dynamique professorale de l'ÉMI implique beaucoup de charges de cours et qu'il y a un grand potentiel de ressources

professorales dans la région. Certains ont d'ailleurs déjà manifesté leur intérêt face à un tel projet.

- Advenant l'ouverture du programme, on souhaite que les professeurs soient avisés de l'absence de budget supplémentaire pour les ressources à la bibliothèque. Les promoteurs croient que le corpus actuel est suffisant considérant les ressources liées à la cybermuséologie.
- Les membres de la SCE suggèrent que le projet soit davantage étoffé à certains endroits afin qu'il ne soit pas remis en cause lors de son passage dans les différentes instances.

Le président de la SCE remercie et félicite les promoteurs du projet. Les invités quittent la salle de réunion.

Le président de la SCE invite les membres à se consulter afin de se prononcer sur la création de cette majeure. Plus spécifiquement, sur les objectifs du programme, le plan de formation, l'association de la majeure aux mineures et la création des nouveaux cours.

Les membres se questionnent sur la charge de travail que suscite le développement d'un tel programme au sein du corps professoral de l'ÉMI. On se demande également si cela peut avoir des répercussions sur les autres programmes afin qu'ils soutiennent la viabilité de la majeure.

Les membres sont d'avis que la Sous-commission des études doit obtenir davantage de précisions sur le projet avant d'en faire la recommandation à la Commission des études. On suggère une étude de faisabilité pour remédier à la situation.

Le projet doit se doter d'une étude de faisabilité afin de faire la démonstration de l'opportunité du programme. Des lettres d'appui de la communauté permettraient également de bonifier le projet.

Avant de recommander ou non le projet, les membres de la SCE conviennent de demander aux promoteurs :

- 1- une étude de faisabilité;
- 2- la poursuite des démarches afin d'obtenir des lettres d'appui au projet;
- 3- une clarification du statut de la mineure en cybermuséologie, à savoir si elle constitue une spécialisation ou un complément au programme proposé;
- 4- la création d'un tableau d'assignation des cours aux ressources.

Sur proposition de monsieur René Bédard appuyée par madame Francine Sinclair, il est résolu à l'unanimité de transmettre aux promoteurs les quatre recommandations adoptées avant de revoir le projet.

7. PROPOSITION D'UN CALENDRIER POUR LES PROCHAINES RÉUNIONS.

Suite au calendrier proposé, les membres conviennent de retenir les dates, mais de fixer l'heure de rencontre à 9h30. L'heure pourra cependant être ajustée au besoin.

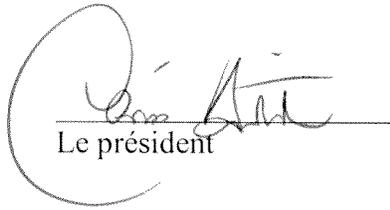
Sur proposition de monsieur Éric Gosselin appuyée par monsieur Sylvain Lemay, il est résolu à l'unanimité d'adopter la proposition du calendrier pour les prochaines réunions.

8. VARIA

Aucun point n'a été ajouté.

9. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

La prochaine réunion est fixée au 17 octobre 2007.


Le président


La secrétaire